

S. Nil.

demeurent dans les solitudes, doit estre preferée à celle des Religieux qui habitent dans les villes. Voilà une question assez curieuse, & sur laquelle les avis des Spirituels se trouvent bien partagez. S. Nil qui prend l'affirmative pour les Ermites, & plusieurs autres, comme il le témoigne, estoient d'avis contraire. Il y a des raisons de part & d'autre. Ceux qui preferoient les Religieux qui vivoient en communauté dans les villes, aux Anachorettes, disoient qu'ils avoient plus de merite, parce qu'ils avoient plus à combattre, au lieu que ceux qui estoient retirez dans des solitudes, estant en repos & n'ayant point de sujet de tentation, n'avoient pas tant de vertu. Saint Nil répond à cette raison qui paroît assez plausible, que l'on a des tentations dans la solitude comme dans la ville, & que ce qui fait raisonner ainsi quelques personnes, c'est qu'ils ne font attention qu'aux pechez extérieurs, sans considerer qu'il y a une infinité de tentations & de fautes spirituelles & interieures qui se rencontrent dans la solitude comme au milieu des villes. La raison que Saint Nil apporte pour son sentiment, est que ceux qui sont dans les villes, sont plus exposez au peril, & peuvent plus difficilement conserver leur vertu, estant continuellement frappez par des objets qui excitent en eux des passions & des mouvemens déreglez. Il appuye cette opinion de comparaisons & d'exemples.

Le premier Traité à Eulogius est un Discours vague, qui contient des conseils & des avertissemens utiles à un Moine. Le second est une opposition, des vices & des vertus.

Le Traité des huit vices est de même nature. Il y en a deux qui portent ce titre, tous deux attribuez à Saint Nil. Le premier est celui que l'on trouve ici, qui avoit déjà esté traduit par Zinus, & qui a esté encore donné par le P. Combefis, & par M. Bigot, qui y a joint une tres-ancienne version qu'il avoit trouvée à Florence. L'autre Traité qui se trouvoit en

Latin de la traduction de Billius, parmi les OEuvres de Saint Jean Damascene, a esté donné en Grec par M. Cotelier dans son dernier volume des Monuments de l'Eglise Grecque. Je croi que le premier est l'original de S. Nil, & que ce dernier a esté fait par quelque autre, qui a pris des pensées & des sentences de ce Saint & de plusieurs autres.

On peut joindre à ces Traitez le Discours des mauvaises pensées ou des tentations du Demon, où il traite des moyens de les surmonter. Photius fait mention du Traité de Saint Nil touchant l'oraïson, divisé en 153. chapitres ou sentences. Ce font autant de maximes ou d'instructions tres-utiles pour apprendre à bien prier. Il avoit esté donné en Latin par Turrien. La plupart des sentences qui se trouvent depuis la page 543. jusqu'à la page 575. sont d'Evangile plutôt que de Saint Nil, ou peut-estre sont-elles de l'un & de l'autre: car ces anciens Moines avoient ainsi des sentences ou des pensées particulieres qu'ils repetoient souvent, qui leur estoient communes avec plusieurs autres. D'ailleurs la plupart de ces recueils de sentences monastiques ont esté faits par des Moines simples & peu éclaircz, qui écrivant les sentences qu'ils avoient apprises de leurs maîtres ou tirées de leurs Ouvrages, mettoient dans un même recueil les pensées & les maximes de plusieurs personnes: de sorte que l'on ne peut pas dire précisément de quel Auteur sont la plupart de ces sentences. Il y a encore dans la Bibliothèque des Peres deux cens vingt-neuf sentences Grecques & Latines attribuées à S. Nil, qui sont de même nature que celles qui se trouvent ici, qui avoient esté données par Turrien, & imprimées en Grec à Florence en 1578. & en Latin à Anvers en 1590. & en plusieurs autres endroits, comme à Cologne, à Basse, à Hambourg en 1614. à Naples en 1604. avec des Commentaires d'un Jacobin appelé Paul Minerva, qui attribue ces sentences à un autre S. Nil Evêque & Martyr, mais

S. Nil.

sans